



ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), **ANAPSY-pe** (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), **ANPDE** (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), **ANSFT** (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales), **ATD Quart Monde**, **Fédération CFDT-Interco**, **Fédération CGT des services publics**, **CSF** (Confédération Syndicale des Familles), **FNEJE** (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), **SNMPMI** (Syndicat National des Médecins de PMI), **SNUTER-FSU**, **SUD collectivités territoriales**, **UFNAFAAM** (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), **UNIOPSS** (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

Communiqué du 21 octobre 2019

« Sauver la PMI » grâce à un plan de prévention santé ambitieux et un PLFSS à la hauteur des enjeux !

Alors qu'Adrien Taquet, secrétaire d'État, vient de présenter la stratégie gouvernementale de prévention et de protection de l'enfance, les acteurs et structures réunis au sein de la plateforme « Assurer l'avenir de la PMI » appellent le gouvernement à mettre le curseur sur la prévention précoce à travers une politique globale de promotion de la santé de l'enfant et de l'adolescent, des femmes et de la famille, et des moyens financiers substantiels.

La plate-forme « Assurer l'avenir de la PMI » a salué en juin dernier le rapport de Michèle Peyron qui posait un constat lucide sur l'état actuel de péril du dispositif de PMI et de planification familiale et traçait des perspectives ambitieuses mais indispensables « Pour sauver la PMI » comme l'indiquait le titre du rapport. Nous appelions alors le gouvernement à [suivre en ce sens les préconisations salutaires du rapport Peyron](#).

La stratégie de prévention et de protection de l'enfance présentée le 14 octobre 2019 par le secrétaire d'État Adrien Taquet comporte un certain nombre de mesures positives en matière de prévention santé, issues du rapport Peyron (généralisation de l'entretien prénatal précoce et du bilan de santé en école maternelle à 4 ans, doublement des visites pré et post-natales, développement des consultations infantiles de la naissance à 6 ans, généralisation d'un bilan de santé d'entrée pour les enfants accueillis à l'ASE, création de postes de psychologues et de psychomotriciens en PMI...).

D'une manière générale cependant, cette stratégie se présente avant tout comme une stratégie de protection de l'enfance, les mesures issues du rapport Peyron apparaissant comme de simples annexes au service de cette finalité. Ce parti pris conduit le gouvernement à limiter la dimension de santé préventive des mesures annoncées. Pourtant les bilans de santé en école maternelle ou les entretiens prénatals précoces ont une visée de promotion de la santé qui va bien au-delà de la protection de l'enfance (au sens de la loi concernant les enfants en danger ou en risque de l'être).

La plateforme « Assurer l'avenir de la PMI » plaide donc pour un véritable plan spécifique de prévention santé en faveur de la petite enfance, des femmes, de la famille, des adolescents, au titre de la PMI et de la planification familiale. Sans quoi les services de PMI resteraient soumis à *« l'attraction gravitationnelle de la protection de l'enfance [qui] se fait au détriment de la prévention précoce « prévenante »*, selon le constat de Michèle Peyron.

On ne saurait en effet se satisfaire des mesures de gouvernance de la présente stratégie gouvernementale qui n'évoquent que *« la gouvernance insuffisante [de] la politique publique de protection de l'enfance »* quand le rapport Peyron recommandait d'établir une gouvernance

partagée du dispositif de PMI entre l'État, les départements et la CNAM afin de revitaliser la PMI sur tout le territoire.

On ne saurait non plus admettre l'impasse sur d'autres préconisations de Michèle Peyron, comme le nécessaire soutien à la démographie "sinistrée" des médecins de PMI par une revalorisation de leur statut, la proposition de créer un statut des conseillères conjugales, ou encore celle de soutenir l'activité des puéricultrices par la reconnaissance financière de leur activité, ou celle des sages-femmes en leur accordant les moyens matériels et humains pour remplir leurs missions.

Enfin le financement des mesures de prévention en santé paraît bien loin des ambitions affichées, puisque 30 millions d'euros seulement y seront affectés au titre du PLFSS en 2020. Si l'on y inclut le financement des mesures en faveur de la santé des enfants accueillis à l'ASE et au titre d'enfants en situation de handicap, la somme destinée aux actions de PMI pourrait ne pas aller au-delà de 20 millions d'euros correspondant à 4% du budget actuel de la PMI et à 0,01% de toute la dépense de santé. Une dotation dérisoire au regard de la somme estimée par le rapport Peyron pour engager le redressement de la PMI, à savoir 77 millions d'euros en 2020 pour atteindre 105 millions en 2022.

Au moment où la commission des « 1000 premiers jours » débute ses travaux pour une approche globale des accompagnements du jeune enfant et des parents, nous attendons que le gouvernement accorde sa véritable place à la PMI et à la planification familiale, en intégrant dès à présent les premières mesures annoncées dans une authentique politique de revitalisation du dispositif de PMI dont le rapport Peyron a tracé la voie¹.

www.assureravenirpmi.org

Contact : contact@snmpmi.org

¹ lire ici [les propositions de la plate-forme « Assurer l'avenir de la PMI »](#).